

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'ai rencontré, non pas en fin de semaine mais hier, l'honorable Paul Gérin-Lajoie. Nous avons à discuter de plusieurs questions et, entre autres, j'en ai évidemment profité pour lui parler de la question des amendements à la constitution.

**L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre de la Justice peut-il nous dire s'il a l'intention de discuter des amendements à la constitution, demain, même si M. Lesage vient de déclarer, ainsi que le signale une manchette du journal *Le Devoir* de ce matin:

Il est trop tôt pour discuter des changements de la constitution.

**L'hon. M. Favreau:** Monsieur l'Orateur, il est évident que l'ordre des travaux de la Chambre, tel qu'il a été annoncé hier, demeurera inchangé.

Probablement que mon honorable ami et moi n'interprétons pas de la même façon les manchettes des journaux, car j'ai cru comprendre, sans avoir encore lu cependant le discours de M. Lesage, que selon lui, le temps n'était pas venu de faire des changements substantiels au texte même de la constitution ou à l'esprit de la constitution, mais il n'a jamais dit, ce me semble, que le temps n'était pas venu de la rapatrier.

(Plus tard)

(Traduction)

**M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Justice. Pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que les droits fédéraux et provinciaux de tous les Canadiens seront sauvegardés en ce qui concerne l'égalité de tous, et qu'on favorisera la diffusion de l'idée d'un fédéralisme vraiment coopératif lors de la prochaine réunion des procureurs généraux des diverses provinces?

### LES ASSURANCES SOCIALES

DISTRIBUTION DE CARTES D'AFFAIRES PAR UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question que m'inspire une carte-réponse d'affaires distribuée par une compagnie d'assurance-vie et d'assurance-accident de Toronto. Voici le message qui y figure:

Important—Si vous avez reçu votre numéro d'assurance sociale, vous pouvez devenir admissible au régime fédéral de sécurité sociale—Paie la nourriture—Paie le vêtement—Paie le logement—Même un revenu garanti pour votre famille après votre décès.

[M. Marcoux.]

Bien que la carte dénote un certain humour, elle pourrait donner lieu à beaucoup de confusion, surtout à cause de la référence au numéro d'assurance sociale. Le ministre pourrait-il effectuer une enquête afin d'établir s'il y a quelque rapport entre cela et le régime de sécurité sociale des libéraux dont nous avons tous entendu parler depuis 1919?

**M. l'Orateur:** Je suis sûr que l'honorable député serait particulièrement enchanté d'inscrire cette question au *Feuilleton*.

### LES ANCIENS COMBATTANTS

MONTRÉAL—SOINS MÉDICAUX REFUSÉS À DES CADETS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. W. Groos (Victoria, C.-B.):** J'ai une question à poser au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre a-t-il eu l'occasion de poursuivre son enquête sur l'incident que je lui ai exposé hier dans ma question concernant les cadets blessés du Collège militaire royal, auxquels on a refusé samedi dernier l'admission à l'hôpital des anciens combattants *Queen Mary*, de Montréal? S'il en est ainsi, voudrait-il mettre les choses au point?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Je ne puis, à l'étape où nous en sommes, accepter l'allégation d'un refus de traitement. On m'a fait savoir que l'hôpital *Queen Mary* nous fera tenir un rapport détaillé cet après-midi et je serais peut-être mieux en mesure de donner demain une réponse précise.

En répondant hier à la question du député de Victoria (C.-B.) au sujet de cette situation, j'ai essayé de donner à la Chambre les quelques renseignements dont je disposais tout en signalant qu'ils étaient incomplets et insuffisants. J'apprends maintenant qu'on a interprété mes observations d'une certaine façon et je tiens à faire une rectification tout de suite. Je n'ai nullement laissé entendre qu'il y avait eu conduite répréhensible de la part de ces cadets et si quelqu'un a interprété mes observations dans ce sens, je m'en excuse. Toute allégation dans ce sens n'a aucun fondement, car rien ne prouve qu'il y ait eu comportement répréhensible.

(Texte)

### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PAS D'AMNISTIE À L'OCCASION DE LA VISITE ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur le président, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre de la Justice.

Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'accorder, comme cela